

*Cruauté envers les animaux*

Rynard)—L'industrie—Les matières plastiques—Demande de mesures d'assistance.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Français*]

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le président, je me demande si nous avons ou non le consentement unanime pour aborder le bill C-340.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Non.

**M. Pinard:** Monsieur le président, je constate qu'il n'y a pas consentement unanime. Étant donné les circonstances, je demande le consentement unanime de la Chambre pour que nous procédions à l'étude du bill C-221 qui est présenté par le même député.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre s'il vous plaît! Les honorables députés ont entendu la requête de l'honorable secrétaire parlementaire. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Non.

**M. Pinard:** Monsieur le président, à la requête du gouvernement, je demande que nous procédions à l'étude du bill C-221 conformément à l'article 19 du Règlement, et que tous les projets de loi qui précèdent soient réservés.

● (1702)

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Y a-t-il consentement unanime à ce que tous les projets de loi qui précèdent le bill C-221 soient reportés?

**M. Paproski:** D'accord.

\* \* \*

[*Traduction*]

### LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE TENDANT À PROHIBER L'UTILISATION DE PIÈGES D'ACIER POUR PRENDRE LES ANIMAUX PAR LES PATTES

**M. Allan B. McKinnon (Victoria)** propose: Que le bill C-221, tendant à modifier le Code criminel (cruauté envers les

[M. l'Orateur suppléant.]

animaux), soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, je suis un peu surpris d'avoir à parler de ce bill cet après-midi. Les lecteurs du hansard verront qu'ayant tiré un des premiers numéros au *Feuilleton*, on n'a pas consenti à l'unanimité à ce que je traite d'un autre bill que j'ai proposé sur la réforme du Sénat et la nomination des sénateurs. Le député de Moncton (M. Jones) n'a pas jugé bon de m'accorder le consentement unanime pour que j'aborde ce bill, donc je traiterai d'un bill moins prioritaire.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Le député de Moncton (M. Jones) invoque le Règlement.

**M. Jones:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne suis pas le seul à avoir refusé le consentement unanime à l'égard de ce bill. Au cas où le député qui a la parole serait aveugle, d'autres députés ont refusé. Je pense que j'avais le droit de m'opposer et de refuser le consentement unanime. De plus, je n'apprécie pas qu'un député remplace un bill par un autre dont la discussion est prévue à un certain moment. Il devrait être prêt à discuter du bill qui était . . .

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. J'avais demandé le consentement unanime auparavant relativement au bill C-340. On a refusé et j'ai demandé le consentement unanime relativement au bill C-221. On l'a accordé et nous étudions maintenant, à la demande du gouvernement, le bill C-221 présenté par le député de Victoria (M. McKinnon).

**M. Jones:** J'invoque le Règlement parce que je ne sais pas si on indique dans le hansard qui a dit non. Je n'étais pas le seul.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** On l'a fait à la demande du gouvernement.

**M. McKinnon:** Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que quiconque lira le hansard sera tout à fait éberlué de ce qui s'est passé. Je pense pouvoir dire sans exagérer qu'il arrive rarement que l'on discute d'un bill qui se trouve inscrit en tête de liste au *Feuilleton*. On se souviendra sans doute de la collaboration qui nous a été accordée aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, c'est en avril 1975 que j'avais présenté ce bill interdisant les pièges à mâchoires d'acier et il avait alors reçu sa première lecture. Je l'ai présenté de nouveau au début de la session nouvelle. Après la première lecture de mon bill, le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) a présenté un bill semblable quoique plus souple à mon avis. Le sort lui ayant donné priorité sur le mien, il a été débattu le 16 novembre 1976. Retiré d'un commun accord, son sujet a été renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts. Quoique rédigé, le rapport de ce comité n'a pas été déposé. Rien au *Feuilleton* ne permet de croire qu'on va y donner suite. J'avais prévu d'attendre pour mettre mon bill en discussion, mais le sort en décide autrement aujourd'hui.